Addis Tax Initiative

L'Addis Tax Initiative (ATI) est un partenariat entre des pays partenaires, des partenaires de développement et des organisations de soutien, unis par la vision de systèmes fiscaux qui sont au service du peule et font avancer les Objectifs de développement durable (ODD). L'ATI vise à favoriser une mobilisation équitable et efficace des recettes nationales, la cohérence des politiques et le contrat social grâce aux partenariats et au renforcement des connaissances.

À propos de l'ATI

Partenariat multipartite, l'ATI joue un rôle essentiel pour promouvoir une action collective destinée à améliorer les systèmes fiscaux à la lumière des déficits constatés dans le financement du développement. Fruit de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015, l'ATI a largement contribué à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) et est fermement ancrée dans le processus de financement du développement. Depuis, elle a largement œuvré pour accroître les ressources disponibles au financement du développement, en définissant un programme, en coordonnant les donateurs, en favorisant l'apprentissage par les pairs et en renforçant l'engagement politique.

Inclusive par nature, l'ATI joue un rôle impartial et constructif pour favoriser le dialogue et l'échange. L'initiative a pour objectif de collaborer à l'instauration de systèmes de gouvernance nationaux solides et de mobiliser la volonté politique en faveur de réformes de la politique et de l'administration fiscales. En mettant l'accent sur les besoins des pays partenaires, l'ATI offre à ses membres une opportunité unique de collaborer à la mobilisation des recettes nationales (MRN) sur un pied d'égalité. L'ATI joue un rôle de coordination entre ses membres afin d'améliorer le volume et la qualité de la coopération en matière de MRN et du renforcement des capacités dans les pays partenaires.

L'ATI ne fournit pas de financements pour lancer ou mettre en œuvre des programmes dans les pays partenaires, cette responsabilité revenant aux partenaires de développement et/ou aux organisations de soutien. Le Secrétariat de l'ATI est assuré par l'International Tax Compact (ITC). Toutes ses activités sont supervisées par le Comité directeur de l'ATI, qui est composé de représentants des partenaires de développement et des pays partenaires de l'ATI.

Engagements de l'ATI

En entérinant la Déclaration 2025 de l'ATI, les pays membres de l'ATI prennent les engagements suivants :

Premier engagement
Les pays partenaires de l'ATI s'engagent à renforcer la MRN sur la base de politiques fiscales équitables ainsi que d'administrations fiscales efficaces, performantes et transparentes. Les partenaires de développement de l'ATI s'engagent à soutenir ces réformes.

Deuxième engagement
Les partenaires de développement de l'ATI s'engagent collectivement à maintenir ou à dépasser le niveau cible mondial de 2020 (441,1 millions USD) de coopération dans le domaine de la MRN pour les réformes fiscales prises en charge par les pays.

Troisième engagement
Les membres de l'ATI s'engagent à appliquer des politiques cohérentes et coordonnées qui favorisent la MRN et combattent les flux financiers illicites de nature fiscale.

Quatrième engagement
Les membres de l'ATI s'engagent à renforcer l'espace et les capacités des parties prenantes en matière de redevabilité dans les pays partenaires afin qu'elles puissent intervenir sur les questions fiscales et de revenus.

Avantages pour les pays partenaires de l'ATI

- Les pays partenaires s'engagent à entreprendre des réformes en matière de MRN au plus haut niveau, de manière à générer l'adhésion et l'appropriation de la classe politique.
- Une adhésion à l'ATI témoigne d'un intérêt prononcé à bénéficier d'une assistance technique et financière en vue de la mise en œuvre de réformes de la MRN, ce qui encourage les partenaires de développement à proposer de l'assistance, même en l'absence de demande officielle préalable. En fait, Les pays partenaires de l'ATI ont enregistré une hausse plus importante des subventions d'aide publique au développement (APD) pour la MRN de la part des partenaires de développement de l'ATI que de la part des pays partenaires non membres de l'ATI.
- L'adhésion à l'ATI aide les pays partenaires à mieux faire entendre leurs voix et leurs besoins dans le débat international sur la fiscalité.
- Les pays partenaires ont la possibilité de se connecter à un vaste réseau international de prestataires d'aide au développement dans le domaine de la MRN, grâce à des partenariats stratégiques et des formats de renforcement des connaissances.
- Les pays partenaires peuvent participer aux groupes de travail de l'ATI, ce qui leur permet de développer des plans de travail conjoints et d'améliorer la coopération en participant à des discussions franches et ouvertes sur des thèmes liés à la MRN et sur la mise en œuvre des engagements de l'ATI d'autres membres. Ils bénéficient des produits développés conjointement (webinaires, études, etc.).
- Les pays partenaires de l'ATI peuvent participer à la plate-forme de jumelage de l'ATI pour mieux associer les besoins, d'une part, et les ressources, l'expertise et les financements de MRN disponibles, d'autre part.
- Les pays partenaires ont la possibilité d'échanger des bonnes pratiques et des enseignements acquis par l'intermédiaire du Rapport de suivi de l'ATI et de consultations régulières.

Avantages pour les partenaires de développement et les organisations de soutien de l'ATI

- Les partenaires de développement et les organisations de soutien bénéficient de l'adhésion et de l'appropriation politiques des pays partenaires en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements de l'ATI.
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien bénéficient d'une coordination améliorée entre les partenaires de développement et les pays partenaires, notamment d'initiatives de coopération Sud-Sud.
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien ont accès à un vaste réseau international œuvrant dans le domaine de la fiscalité et du développement.
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien peuvent participer aux groupes de travail de l'ATI, ce qui leur permet d'élaborer des plans de travail conjoints et d'améliorer la coopération en participant à des discussions franches et ouvertes sur des thèmes liés à la MRN et sur la mise en œuvre des engagements de l'ATI avec d'autres membres. Ils bénéficient des produits développés conjointement (webinaires, études, etc.).
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien peuvent participer à la plate-forme de jumelage de l'ATI pour mieux mettre en adéquation les ressources, expertises et financements disponibles et les besoins et priorités des pays partenaires.
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien ont la possibilité d'échanger des bonnes pratiques et des enseignements acquis par l'intermédiaire du Rapport de suivi de l'ATI et de consultations régulières.
- Les partenaires de développement peuvent utiliser la base de données MRN pour publier les progrès réalisés dans le cadre des activités de renforcement des capacités de MRN.

Pays partenaires de l'ATI
Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Ghana, Indonésie, Îles Salomon, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mongolie, Namibie, Népal, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie

Partenaires de développement de l'ATI
Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Union européenne

Organisations de soutien de l'ATI
Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth (CATA), Banque asiatique de développement, Banque mondiale, Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), Center of Excellence in Finance, Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES ONU), Fondation Bill et Melinda Gates, Fonds monétaire international (FMI), Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), Forum des administrations fiscales ouest-africaines (FAFOA), Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, Global Financial Integrity, International Budget Partnership, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Oxfam International, Save the Children, Secrétariat exécutif du Conseil des ministres des finances de l'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (SE-COSEFIN), South Centre, Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (SEATINI), Tax Justice Network Africa (TJNA).